



Déclaration liminaire CFDT au CIAS du 16 avril 2015

Madame la Ministre,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour la première séance du CIAS 2015/2019, suite aux élections professionnelles de décembre dernier.

Un CIAS rénové avec des mandatés pour quatre ans et un président élu par les organisations syndicales.

La CFDT est attachée au fonctionnement démocratique de nos instances. Mais celui-ci nécessite des moyens en temps et en matériel pour les élus qui exercent des responsabilités, comme président du CIAS, de SRIAS ou animateurs des commissions permanentes.

Le budget de l'action sociale est cette année en apparence stabilisé, conformément aux engagements de Madame la Ministre. Cela aurait dû être source de satisfaction puisque ce budget arrête de baisser ! Cependant, des informations nous laissent entrevoir que les sommes réellement disponibles seront en baisse.

Avec les autres organisations syndicales, nous demandons au contraire le rétablissement d'un budget à un niveau suffisant pour répondre aux besoins légitimes des agents de l'État.

Pour la CFDT, la priorité à court terme doit être donnée aux questions de logement et de garde d'enfant, particulièrement sensibles. Des moyens supplémentaires doivent permettre de rétablir la réservation de logements sociaux et d'augmenter le nombre de réservations de places en crèches.

Le gel du point d'indice, persistant depuis 2010, conduit à une perte de pouvoir d'achat des personnels et rend d'autant plus nécessaire la revalorisation des prestations de l'action sociale.

L'action sociale se fait en direction des agents de l'État, encore faut-il qu'ils soient bien informés et nos structures doivent poursuivre leur effort vers une véritable politique de communication.

L'action sociale se fait aussi en direction des retraités, et il faudra dès le début de ce nouveau mandat aboutir dans l'évolution de l'AMD en mettant fin à la discrimination que subissent les retraités de la fonction publique de l'État.

Le dernier chantier prioritaire est la clarification indispensable du statut social et fiscal des prestations. Pour la CFDT, cette question doit être traitée au Conseil Commun de la Fonction Publique, comme nous en avons fait la demande, Madame la Ministre, lors de l'installation de celui-ci mardi dernier.

Cette réflexion doit s'appuyer sur un bilan de l'action sociale dans les trois versants de la Fonction Publique et sur une étude d'impact.

Confédération Française Démocratique du Travail

Union des Fédérations CFDT des Fonctions publiques . 47/49, avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19
Tél. 01 56 41 54 40 . Fax 01 56 41 54 44 . Email uffa@uffa.cfdt.fr